

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 33

Artikel: Les portefaix
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176683>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

saurait remplir, et dont vous ne viendrez à bout qu'avec l'aide de Dieu et le secours du Saint-Esprit. » M. Chappuis a fini son discours par une admirable prière, et la séance a été terminée.

Puisse le peuple vaudois se bien pénétrer de toute la gravité, de toute l'importance, de la nouvelle carrière dans laquelle il entre; jamais les électeurs n'ont eu encore à remplir une tâche aussi imposante, jamais le public n'aura pris un engagement aussi solennel. Espérons que le scrutin montrera la masse imposante d'un peuple animé de l'esprit chrétien. J. Z.

Les portefaix.

Une demande positive pour l'établissement de l'institution des *portefaix commissionnaires*, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, vient d'être adressée à la municipalité de Lausanne, non par un *américain*, ainsi que l'ont annoncé quelques journaux, mais par un bon Vaudois. Comme nous avons tout lieu de croire que ses démarches auprès l'autorité municipale aboutiront et que nous jouirons très-prochainement de l'institution projetée, nous croyons devoir faire connaître les bases sur lesquelles la concession en a été demandée.

Le but de l'institution est de faciliter autant que possible les relations de toute espèce entre le public de Lausanne et des environs au moyen d'agents capables et fidèles qui soient continuellement à la disposition de toutes les personnes qui pourraient en avoir besoin pour quelque travail que ce soit. Pour arriver à ce résultat, l'administration n'acceptera que des hommes dont la moralité sera constatée, et munis de bons certificats.

ORGANISATION. — Ces agents, soit *portefaix commissionnaires*, seront habillés et équipés d'une manière uniforme et auront à leur disposition tous les engins qui seront nécessaires à leur divers travaux, tels que bretelles, cordes, sangles, etc., ainsi que des hottes, chars et brouettes. Ils stationneront, au nombre de 2 ou 3, sur chacune des diverses places de la ville. Ils seront à leurs stations dès 6 heures du matin à 7 heures du soir, en été, et dès 7 heures du matin à 8 heures du soir, en hiver. Le public devra s'adresser au bureau de l'administration pour faire exécuter un travail en dehors des heures indiquées ci-dessus.

L'administration sera responsable du dommage causé par ses employés.

TARIFS. — Les prix du tarif seront déterminés de différentes manières, soit d'après le temps pendant lequel le portefaix a été requis s'il n'a pas eu de charge à porter, soit d'après le poids, la distance parcourue et le matériel employé, s'il a eu un transport à faire.

La direction publiera du reste ce tarif en temps et lieu, ainsi que les parties du règlement qui concernent spécialement les rapports directs du public avec les portefaix et la manière dont ceux-ci devront se comporter pendant leur travail.

Pour éviter toute contestation, chaque portefaix portera toujours avec lui les règlements et tarifs, ainsi qu'une carte vidimée de la police, attestant de son emploi dans l'administration.

Afin d'établir un contrôle exact entre les portefaix et l'administration, il leur sera délivré des bulletins ou contremarques imprimées, représentant les différentes valeurs qui leur seront payées pour un travail quelconque, et portant le numéro du portefaix ainsi que l'adresse du bureau de l'institution.

Il sera tout-à-fait indispensable que le public accepte du portefaix le bulletin que celui-ci sera tenu de lui remettre sans y être invité; de son acceptation dépendra seule l'existence de l'institution, qui ne possède aucun autre moyen de contrôle envers ses employés. De là dépendra aussi pour le public, la possibilité d'une réclamation, qui ne pourra être admise qu'autant qu'elle sera accompagnée du bulletin.

Bulletin littéraire.

LA RAISON ET LE CHRISTIANISME, douze lectures sur l'existence de Dieu, par Charles Secretan. — Un beau volume in-12, prix : 5 fr. 50. — Chez L. Meyer, éditeur, à Lausanne.

L'époque d'indifférence religieuse dans laquelle nous vivons fait un devoir pour chaque chrétien *convaincu* des grandes vérités du christianisme d'être missionnaire; c'est-à-dire qu'il doit faire partager ses convictions au plus grand nombre possible de ses semblables, puisque seules ces convictions complètent les joissances passagères de l'homme par la promesse et la certitude d'un bonheur éternel. Voilà, sinon les paroles mêmes, du moins le sens des paroles que M. Secretan a écrites dans le premier chapitre de son ouvrage; voilà ce qui l'a engagé à venir nous parler de l'existence de ce Dieu que bien peu semblent mettre en doute, mais qui paraît n'être pour beaucoup qu'une vérité conventionnelle et nécessaire au bon ordre de la société.

L'auteur, par un développement succinct des principaux systèmes philosophiques de notre époque, nous prouve à l'évidence qu'aucune de ces savantes et ingénieuses théories ne satisfait complètement notre raison et ne répond aux légitimes aspirations de notre âme. Il nous prouve une fois de plus que, si certaines intelligences qu'on nommera supérieures, si l'on veut, sont satisfaites de ces théories qui glacent nos sentiments et laissent notre cœur vide, la masse, la grande masse de ceux qu'on nommera les simples, si l'on veut, est plus riche de bonheur et d'espérance avec *l'Evangile* qui, écrit au pied de la croix, a remué le monde ancien et qui, après dix-neuf siècles, est encore le seul refuge de notre humanité. Merci, mille fois merci, M. Secretan, d'être venu nous rappeler ces vérités. — Nous qui sommes heureux de faire partie de cette masse, nous qui sommes peu émerveillés de cette découverte d'un illustre savant que nous descendons de singes et que nous ne sommes par le fait que des mandrilles perfectionnés, nous sommes heureux d'être réveillés de notre apathie religieuse par des paroles que la foi inspire et que dicte la raison.

Vous l'avez dit « le christianisme n'a pas le droit d'être cru sur parole ; mais il a celui d'être écouté. » Au milieu des préoccupations matérielles qui ne remplissent que trop notre existence, nous sommes heureux d'être rappelés à cette chose divine qui nous reste alors que tout nous manque à la fois, et à cette espérance qui ne nous abandonne que lorsque nous l'abandonnons nous-mêmes ! H. R.

Pour la rédaction : H. RENOU. L. MONNET.